

commission, quelles que soient les circonstances qui puissent surgir. Je préférerais de beaucoup un gouvernement tory.

M. FULTON: Il y a quelques instants, le ministre des Affaires des anciens combattants a rappelé des paroles que je prononçais cet après-midi. J'aurais affirmé, prétend-il, que le bill abroge les droits et privilèges dont jouissent les citoyens canadiens. Ce que j'ai dit avant le dîner, c'est que le bill, dans sa forme actuelle, n'abroge pas les droits ni les privilèges des citoyens canadiens, sujets britanniques admis antérieurement au Canada, mais qu'il sera préjudiciable aux droits et privilèges des sujets britanniques qui pourront désormais chercher à s'établir au Canada. Puisqu'il en est ainsi, le Canada, au cas où le bill serait adopté...

L'hon. M. MACKENZIE: De quelle façon leur sera-t-il préjudiciable?

M. FULTON: ...dans sa forme actuelle, le Canada, dis-je, en portant atteinte unilatéralement aux droits et privilèges des sujets britanniques, inviterait les autres pays de l'Empire à en faire autant. Voilà ce que je désirerais souligner.

L'hon. M. MACKENZIE: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais j'aimerais à lui poser une simple question. Sauf erreur, avant la suspension de la séance, mon honorable ami a établi une comparaison entre les droits et privilèges du sujet britannique au Canada et ceux que conférerait la citoyenneté canadienne. Est-ce exact?

M. FULTON: Non.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est ce que j'avais compris.

M. FULTON: Je ne puis faire confirmer mes paroles, mais je me suis efforcé de prouver que les droits et privilèges des sujets britanniques qui voudront désormais s'établir au pays seront modifiés.

L'hon. M. MACKENZIE: Pourquoi?

M. FULTON: Je l'ai démontré dans mon discours de cet après-midi.

L'hon. M. MACKENZIE: Pas du tout.

M. FULTON: Alors, je serai heureux de le répéter si le comité le désire.

Une VOIX: Non, je vous en prie.

M. FULTON: Le 2 avril, le secrétaire d'Etat s'est exprimé ainsi sur le bill:

Le bill vise à établir définitivement une citoyenneté canadienne qui soit la base sur laquelle reposeront les droits et les privilèges des Canadiens.

[M. Bentley.]

Voilà une chose qu'il convenait de dire. Toutefois, il ressort de là que toute personne venant au pays pour y jouir des droits et privilèges dont jouissent les Canadiens, dont les douze millions de personnes qui habitent le Canada se réclament, devra se décider à acquérir le statut de citoyen canadien. C'est une attitude tout à fait normale. Nous admettons tous qu'en principe le bill est excellent, dans la mesure où il vise à établir et définir le statut de citoyen canadien et à accorder à chacun des nôtres le droit statutaire de se dire "citoyen canadien". Ceci étant admis, comment peut-on nier que celui qui n'a pas ce droit ne jouit pas de tous les droits et privilèges que nous possédons et, par conséquent que celui à qui on refuse, pendant cinq ans...

L'hon. M. MACKENZIE: Quelle est la différence?

M. FULTON: ...le droit de se dire citoyen canadien, ne jouira pas des mêmes droits et privilèges que moi-même ou le ministre des Affaires des anciens combattants et tel sera le statut du sujet britannique dès l'adoption de la présente mesure.

L'hon. M. MACKENZIE: Balivernes!

M. FULTON: Le ministre qualifie mes paroles de balivernes.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui, et c'est absolument ce que j'en pense.

M. GRAYDON: Le terme n'est pas parlementaire.

L'hon. M. MACKENZIE: Disons alors qu'elles sont erronées.

M. FULTON: Que le ministre me démontre où j'ai tort. Nous cherchons l'unanimité...

L'hon. M. MACKENZIE: Je veux bien montrer à l'honorable député là où il se trompe, mais je préférerais que le comité lui signalât qu'il est dans l'erreur.

M. FULTON: Je dois dire au ministre des Affaires des anciens combattants qu'il est parfois d'une incompréhension inimaginable. S'il faut en croire ce qu'on nous a dit, nous avons visé à l'unanimité, mais si, pour l'obtenir il faut remplacer par un cerveau ce que renferme aujourd'hui le crâne du ministre, nous n'y parviendrons jamais.

L'hon. M. MACKENZIE: Encore une tentative de détourner l'attention du sujet.

M. GILLIS: Sans vouloir retarder la discussion, je dois dire qu'après des semaines de débat sur cette question de la citoyenneté certains de nos avocats m'ont aujourd'hui laissé l'impression qu'ils devraient consulter une autorité juridique sur le sujet.